

L'an deux mille dix, le vingt cinq juin à seize heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du seize juin deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 44
Membres titulaires présents ou représentés : 18
Pouvoirs : 8
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 26

Présents(es)

Annie AGIER,	Daniel CHARRASSE suppléant,	Christine NIVOU,
André AUBERIC,	Claire CHASTAN,	Hervé RASCLARD,
Marcel BAGARD,	Pierre DALSTEIN suppléant,	Jean-Louis REY,
Christian BARTHEYE,	Michèle EYBALIN,	Francis RIEU suppléant,
Jean-Marie BERTRAND,	Valery LIOTAUD,	Nicolas ROSIN,
Jean-Pierre BUIX,	Jean-Jacques MONPEYSEN,	Eliane TERRAS suppléante

Pouvoirs

Paul ARNOUX à Jean-Marie BERTRAND, Marc BONNARD à Hervé RASCLARD, Marie BOUCHEZ à Nicolas ROSIN, Jean-Michel CREISSON à Michèle EYBALIN, Alain GABERT à Christine NIVOU, Michel GREGOIRE à Jean-Pierre BUIX, Bruno LAGIER à André AUBERIC, Patricia MORHET-RICHAUD à Marcel BAGARD

Excusés(es)

Jean-Marie BLANCHARD suppléant, Olivier CADIER, Pierre COMBES, Marie-Christine GIT, Corinne MOREL-DARLEUX, Albert MOULLET, Marie-Pierre MOUTON, Anne-Marie REME-PIC suppléante, Jacques RODARI, Auguste TRUPHEME suppléant

Objet : Participation à une étude paysagère (inventaire du patrimoine et des paysages de Sahune)

Au cours de l'année 2009, la Conservation du patrimoine de la Drôme, service du Conseil général de la Drôme, a mené un inventaire des patrimoines bâtis de la commune de Sahune. Cette action doit être poursuivie par la réalisation d'une étude paysagère, menée par le Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement de la Drôme et destinée à replacer les bâtiments repérés lors de l'enquête dans leur contexte paysager et urbain.

Afin de mener le second volet de ce travail, la commune de Sahune a adhéré au CAUE, alors que le Conseil général de la Drôme assurait le financement d'une partie de cette étude, dans le cadre d'une convention qui le lie avec cet organisme.

L'étude comprend trois volets : une étude « technique » du paysage de la commune, une reconstitution de l'évolution de l'occupation bâtie du territoire et du centre bourg, notamment depuis le XIX^e siècle, une présentation des typologies architecturales présentes sur la commune en habitat groupé et dispersé et des principales techniques de construction.

Par délibération du 15 janvier dernier, la commune a prévu de solliciter le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, afin de financer une part des frais liés à l'étude du CAUE.

Cette action s'inscrit parfaitement dans une réflexion plus globale, menée par le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, dans le cadre de l'écriture de la Charte, qui prévoit notamment la réalisation d'un inventaire des patrimoines bâtis, associés à une approche paysagère. En outre, la commune de Sahune relève d'un des « Espaces patrimoniaux et paysagers à préserver et à valoriser » au sein desquels le SMBP a prévu d'organiser des actions en matière d'inventaire des patrimoines bâtis. Cette action préfigure donc une démarche plus globale qui pourrait être menée dans le cadre du Parc.

Aussi, un soutien financier de la commune de Sahune apparaît-il important. Il sera assorti de la transmission des données recueillies à l'occasion de ces deux études, patrimoniale et paysagère.

En conséquence, le Président propose l'attribution d'une subvention de 500 euros à la commune de Sahune, pour un coût total pour la commune de 1 150 euros et d'inscrire cette dépense au compte 67431.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical approuve la proposition du Président et autorise le versement d'une subvention de 500 euros à la commune de Sahune.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits
Le Président
Hervé RASCLARD